

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°254
11 novembre 2015

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Pour que la FSU rompe sa collaboration avec le gouvernement, Votez, faites voter Front Unique

La FSU renouvelle ses instances nationales et les syndiqués sont invités à voter dès maintenant et jusqu'au 26 novembre.

Face à un gouvernement qui multiplie les attaques contre les travailleurs (Air France, Code du travail...) et les fonctionnaires, les syndiqués ont eu au cours de ces dernières semaines matières à réflexion.

Statut des fonctionnaires :

Valls a d'annoncé, violant les règles que le gouvernement avait lui-même fixées, que l'accord PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunération) s'appliquerait. Cet accord est minoritaire suite à la non signature de la CGT et FO. Il permet d'organiser la mutation contrainte, fonctionnelle ou géographique de milliers de fonctionnaires, territoriaux en particulier, dans le cadre de la réorganisation régionale. Pour pouvoir signer cet accord, la direction de la FSU a organisé un vote frauduleux lors du Conseil National le 16 septembre, jouant le rôle de béquille du gouvernement. Elle a argué du fait que l'accord comprenait des revalorisations de carrière dont les fonctionnaires ne verront jamais la couleur (l'essentiel est prévu après 2017). Par contre, dès maintenant, l'accord PPCR s'applique contre les personnels comme dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui est en pleine restructuration pour constituer de grandes universités régionales et privatisées. Ainsi la direction du CNRS vient de mettre en place une circulaire pour mutualiser ses Ingénieurs et Techniciens sur plusieurs unités de recherche. Voici ce qu'en dit le syndicat CGT de la recherche (SNTRS-CGT) : *"Des services informatiques et logistiques sont mutualisés à l'échelle de la région parisienne, un réseau interrégional vise à mutualiser équipements et personnels sur 33 plateformes technologiques en sciences du vivant impliquant le CNRS, l'Inserm, les collectivités territoriales, les universités."*

Statut des enseignants du second degré :

En juin 2014, les enseignants du second degré ont subi une attaque majeure : la liquidation des garanties statutaires concentrées dans les décrets de 50. Ceux-ci définissaient les obligations de service en heures d'enseignement. A travers le principe de la double notation, ils garantissaient aux enseignants l'indépendance pédagogique, y compris par rapport à la hiérarchie administrative. Le nouveau décret de 2014 liquide ces garanties et le gouvernement ne s'en cache. Ainsi, Florence Robine, directrice de la direction générale de l'enseignement scolaire, représentante directe de la ministre, déclarait tout récemment à Caen, qu'avec le décret de 2014, *« le temps de travail des enseignants, c'est 1607 heures réparties sur 36 semaines »*. Notre courant Front Unique avait dénoncé cette attaque majeure (www.frontunique.com) et exigé que la direction du SNES et celle de la FSU se prononcent en défense inconditionnelle des décrets de 50. Au contraire, la direction du SNES avait soutenu de manière éhontée ce nouveau décret en camouflant son contenu réel et allant jusqu'à prétendre qu'il était plus protecteur que ceux de 1950. C'est ce qu'avait annoncé il y a plus d'un an notre courant Front Unique (www.frontunique.com) en indiquant alors que la direction du SNES, de la FSU devait se prononcer en défense inconditionnelle du décret de 50. La position de la direction du SNES, de la FSU a été exactement inverse : camoufler le contenu du nouveau décret, faire croire qu'il était l'inverse de ce qu'il était en réalité, et le soutenir de manière éhontée comme on peut le lire à de nombreuses reprises, par exemple dans le supplément « décret » à l'US du 27 septembre 2014 :

« Des mesures qui ne relevaient jusque-là que de l'interprétation des textes existants, voire du bon vouloir de la hiérarchie, sont désormais inscrites dans un texte réglementaire, réduisant ainsi les possibilités d'instrumentalisation par les chefs d'établissement de la confection des services. »

Les enseignants apprécieront, particulièrement ceux des collèges soumis au feu roulant des convocations pour mettre en œuvre la réforme des collèges !

Réforme du collège :

La réforme du collège constitue une attaque d'une ampleur inédite contre l'Éducation Nationale : liquidation des programmes nationaux, massacre de disciplines, mais surtout à travers l'« autonomie » des établissements, les enseignants mis sous la coupe des chefs d'établissement et des nouveaux caporaux de la réforme. Pour imposer la kyrielle des réunions prévues, il fallait que les décrets de 50 soient liquidés.

L'intersyndicale sous la pression des enseignants a fini par rompre la concertation (qui durait depuis des mois) et par appeler à la grève largement suivie du 19 Mai. Mais depuis cette date, le dispositif d'« action » qu'elle a initié ne permet en aucun cas d'imposer le retrait de la réforme (répétition de journées de grève, manifestation à Paris un samedi en direction d'un ministère désert).

La seule mesure qui permettrait de bloquer le gouvernement, c'est **l'appel national au boycott clair et net des « formations » à la réforme**. Jusqu'à présent, la direction du SNES (et de la FSU) s'y refusent. Elles lui opposent une prétendue opération « grain de sable » où l'infinie variété des « actions » proposées revient en fait à laisser les enseignants isolés et désemparés face à la mise en place de la réforme.

Le maintien formel de l'exigence d'abrogation de la réforme, par la direction du SNES (et de la FSU) est contredit par le refus de cet appel national au boycott des formations à la réforme.

Et quand F. Rolet, secrétaire générale du SNES déclare : « *Nous ne voulons pas la suppression du décret qui pose un cadre très général mais la réécriture de l'arrêté et de la circulaire d'application.* » (Libération 13 Octobre), qu'est-ce d'autre que l'acceptation de la réforme « aménagée » ?

Pour une autre orientation : la FSU doit rompre avec le gouvernement Hollande-Valls-Macron !

PPCR, statut des enseignants, réforme des collèges, réforme des rythmes scolaires : chacune de ces questions particulières renvoie à une seule question : celle de l'indépendance et du combat contre le gouvernement Hollande-Valls-Macron.

A l'inverse de la collaboration avec ce gouvernement via le « dialogue social », la défense des personnels exige que soit avancé :

- A bas l'accord PPCR ! Retrait de la signature de la FSU ! Aucune participation au Comité de suivi !
- Défense du statut des enseignants ! Abrogation du décret de 2014 ! Retour aux décrets de 50 !
- Abrogation de la réforme des collèges et par conséquent du décret l'instituant ainsi que de tous les arrêtés et circulaires d'application !
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires ! Halte à l'ingérence des élus dans les écoles !

Et donc :

- Rupture du dialogue social et organisation du combat pour bloquer l'offensive gouvernementale.

C'est sur cette orientation que nous invitons les syndiqués de la FSU à voter Front Unique.

Contre les interventions militaires de l'impérialisme français en Afrique et au Moyen Orient, pour l'accueil et la régularisation de tous les sans-papiers, contre la répression des militants ouvriers et des travailleurs, nous renvoyons les collègues à nos interventions constantes (www.frontunique.com)

www.frontunique.com - Front Unique, 46, rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd. - mel@frontunique.com